

Un nouvel Acte Unique

Pour une mutation du modèle économique et social européen



© B. de Lafargue

Après le Traité de Lisbonne, il est temps de travailler à un nouveau projet fédérateur pour l'Union. Philippe Herzog, président de Confrontations Europe, présente ici un objectif très ambitieux qui a mûri dans notre tour d'Europe (2006-2007), dans les réunions de nos groupes de travail et nos multiples initiatives publiques : un nouvel Acte Unique pour une mutation du modèle économique et social européen⁽¹⁾. Le monde devient multipolaire et le type de croissance actuel de l'économie mondiale n'est pas soutenable en l'état. Il est urgent de définir *l'intérêt européen* dans cette nouvelle configuration, comme y invite la Commission européenne, et de préparer la refondation de la stratégie de croissance de l'Union.

L'Union doit créer les capacités humaines de son développement par une mutation de l'éducation, une élévation générale des qualifications et la formation d'un marché européen du travail. Elle doit repenser son modèle de marché avec la mise en place de régulations et d'infrastructures communes. Elle doit se doter d'une politique économique qui imbrique étroitement des dimensions intérieures et extérieures. Tout ceci appelle une nouvelle gouvernance capable de susciter la participation et de faire de la diversité une richesse.

À qui nous adressons-nous ?

Aux citoyens, aux sociétés civiles et aux élus qui souhaitent un débat en profondeur sur l'avenir des politiques de l'Union.

À la Commission européenne, foyer de l'initiative communautaire.

À l'État français, à qui nous proposons une vision cohérente pour sa politique européenne.

Confrontations Europe réunit un séminaire de haut niveau avec quinze conférences, à Bruxelles et à Paris, pour approfondir la réflexion sur l'intérêt européen. Il est présenté ici en deuxième partie de ce cahier. Il fera l'objet d'un livre et sera suivi d'un colloque international à Bruxelles en octobre 2008.

(1) Cette proposition a été présentée pour la première fois dans le n° 77 de *Confrontations Europe la Revue* (janvier 2007).

Le **Traité de Lisbonne** donne à l'Union un cadre de travail stable et durable. Maintenant le plus dur est devant nous : promouvoir les politiques de l'Union face aux défis majeurs auxquels elle est confrontée.

① *Travailler à un nouveau projet fédérateur*

Chacun se demande quel sera l'avenir de l'Europe dans un monde globalisé. La Grande-Bretagne nous invite à nous inscrire à fond dans la mondialisation mais n'accepte qu'avec la plus grande réticence la promotion de politiques communes. Au contraire, la France souhaite plus de politiques communes mais pour « *la protection du modèle économique et social européen* ». Par-delà les différences et les divergences, quel est donc l'intérêt européen ? Cette question va dominer les prochaines années⁽²⁾.

Nous avons besoin d'une approche beaucoup plus positive et offensive de la mondialisation

L'Union, c'est le changement et l'ouverture. Grâce à elle, la France a déjà changé. Elle nous incite à approfondir nos réformes. Elle « protégera » d'autant mieux qu'elle sera innovante et ouverte. Nous avons besoin d'une approche beaucoup plus positive et offensive de la mondialisation.

La Stratégie de Lisbonne pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, lancée en 2000 et ajustée en 2005, a marqué un premier effort collectif pour définir une stratégie. Malheureusement, les dirigeants nationaux et européens ne lui ont pas donné la visibilité dont les citoyens ont besoin. Beaucoup, en France, pensent ou disent, sans nuances et de façon péremptoire, qu'elle est en échec. En fait les résultats sont mitigés. Une évaluation sérieuse, plurielle et contradictoire sera nécessaire⁽³⁾. Actuellement l'Union poursuit cette stratégie et essaie d'avancer sur des chantiers politiques comme l'énergie et l'immigration. Les difficultés sont considérables. Nous pensons que les objectifs et la méthode de la Stratégie de Lisbonne devront être renouvelés, sinon nous allons droit vers la stagnation et la montée des conflits.

La refondation de la stratégie de l'Union est un objectif politique ambitieux qu'il faut lancer au bon moment. Actuellement les États s'engagent dans la ratification du Traité de réforme institutionnelle. Ils espèrent qu'elle se passera bien en Grande-Bretagne et en Irlande, et ils souhaitent éviter de nouveaux risques de division. Cela étant, pour faire face aux réalités et pour recréer durablement la confiance des citoyens, il faut dessiner un avenir. Le Marché unique et la Monnaie unique ont été des projets fédérateurs. Il faut en imaginer un nouveau aujourd'hui. L'Europe des différents projets n'avancera que si les Européens se réunissent autour d'un projet visible qui incarne une espérance commune.

On entend souvent des Français se plaindre que l'Union manque de vision. Mieux vaut y contribuer. Cela ne doit pas être laissé aux seuls experts, ni aux « sages », mais faire l'objet d'un travail collectif et interactif impliquant tous les Européens.

Nous avons lancé en 2007 la proposition d'un nouvel Acte unique européen pour faire face aux nouvelles réalités : l'urgence écologique, le retournement démographique, la nouvelle configuration de l'économie mondiale. La préparation pourrait commencer en cette année 2008, les élections européennes de 2009 permettraient ensuite d'approfondir le débat, et les nouvelles institutions mises en place après ces élections lanceraient le nouveau dispositif.

② *Le besoin d'un nouveau modèle de croissance dans le monde et en Europe*

En substance, la Stratégie de Lisbonne repose sur deux objectifs-clés : bâtir un marché intérieur efficient et réussir l'économie de la connaissance. Ils sont toujours valables. Mais le premier objectif avance lentement parce que la régulation de ce marché n'est pas vraiment assumée. Et l'Europe de l'intelligence bute sur la crise profonde de la plupart des systèmes éducatifs nationaux et la carence d'une dynamique européenne pour l'innovation. De plus, on ne peut simplement vouloir gagner la compétition par l'intelligence quand celle des pays émergents grandit à vive allure : l'esprit de partage des connaissances et des technologies doit prévaloir.

(2) « *L'intérêt européen : réussir le défi de la mondialisation* ». Contribution à la réunion d'octobre des chefs d'État et de gouvernement. COM (2007).

(3) Une évaluation plutôt positive est proposée par Yves Bertoncini et Vanessa Wisnia-Weill dans *La Stratégie de Lisbonne : une voie européenne dans la mondialisation*. Note de la Fondation Robert Schuman 2007.

De façon générale, le logiciel de pensée de la Stratégie de Lisbonne concernant la mondialisation est décalé. La formidable émergence de nouvelles puissances n'avait pas été bien anticipée, ni la montée des nouveaux risques. Certes des ajustements ont eu lieu, mais ne pas consentir aujourd'hui un vaste effort de prospective serait faire preuve d'insouciance.

Dans un monde de ressources rares⁽⁴⁾ et d'urgence de la lutte contre le changement climatique, le rattrapage des pays émergents sera plus difficile ; le type actuel de croissance est non soutenable. Cette situation sera source de conflits croissants. Si l'on extrapole les tendances sur dix ans, la crise est annoncée. Il faut un compromis politique entre pays émergents et développés qui implique notamment des transferts de capital et de technologie. L'Europe va devoir très vite porter une volonté de réforme des institutions internationales et de négociation de régulations globales dans un esprit d'intérêt mutuel. Les profonds déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement des différentes régions sont un facteur essentiel de non soutenabilité de la croissance⁽⁵⁾. Actuellement les pays émergents bouclent les comptes des États-Unis et le solde net des flux de capitaux est en faveur des pays développés : c'est

intenable. Il faut élaborer de nouvelles configurations qui inversent cette situation. La crise financière actuelle et le risque de récession américaine doivent conduire à poser la question suivante : quel sera pour l'Europe le moteur financier du prochain cycle de

Les profonds déséquilibres mondiaux entre l'épargne et l'investissement des différentes régions sont un facteur essentiel de non soutenabilité de la croissance

croissance⁽⁶⁾ ? Allons-nous compter sur une nouvelle bulle des actifs financiers, alors que les marchés sont grippés ? L'Europe a besoin d'une politique économique conjoncturelle et elle doit aussi résoudre un problème structurel : en son sein les ressources financières abondent, mais l'investissement réel est faible. La Stratégie de Lisbonne a misé sur la concurrence et les acteurs de marché pour investir dans les technologies de l'information et les services - il faudra faire encore beaucoup plus - mais elle a sous-estimé le défi industriel et est en panne d'investissements lourds et à long terme. Des politiques industrielles et d'infrastructures sont indispensables et exigent la coopération des acteurs publics et privés.

Mesurons bien la fenêtre d'action qui est devant nous pour une dizaine d'années. Au-delà, le vieillissement de l'Europe sera prononcé et peu favorable à une dynamique.

③ *Un moteur social : le développement et le plein emploi des capacités humaines*

Après la forte impulsion que lui a donnée l'Acte unique de 1986, l'Europe sociale est en sérieuse difficulté. Certes, la Stratégie de Lisbonne dispose d'un nouvel outil, la méthode ouverte de coordination (M.O.C.), qui accompagne les efforts de rénovation du modèle social entrepris dans chaque État membre⁽⁷⁾. Par ailleurs, les accords de responsabilité sociale et environnementale

des entreprises se développent. Mais le dialogue social communautaire est affaibli alors que les restructurations sont incessantes. Des exigences aberrantes de rentabilité financière, favorisées par les facilités fiscales et le levier du crédit,

Ouvrir une nouvelle perspective de progrès social : travailler et s'éduquer en Europe, en développant ses capacités et ses responsabilités

entravent la promotion sociale et salariale et la pauvreté revient. L'esprit de solidarité recule en Europe et les fonds structurels sont insuffisants alors que les inégalités intra et interrégionales se creusent.

La Commission combat à juste titre la dissociation du social et de l'économique mais ne parvient pas à l'empêcher. L'harmonisation sociale par le haut n'est pas la solution, et d'ailleurs elle se distingue mal de la protection des acquis sociaux des pays avancés.

(4) *Un monde de ressources rares*. Le Cercle des Économistes et Erik Orsenna, Perrin, 2007.

(5) *Asian Catch Up, World Growth and International Capital Flows in the XXth Century: a prospective analysis with the Ingenué 2 model*, Michel Aglietta, Vladimir Borgy, Jean Château, Michel Juillard, Jacques Le Cacheux, Gilles Le Garrec, Vincent Touzé, Working Paper, n° 2007-01, CEPII, January 2007, <http://www.cepii.fr/anglaisgraph/workpap/summaries/2007/wp07-01.htm>

(6) Cf. le compte rendu de la réunion du comité de parrainage de Confrontations Europe le 13 décembre 2007 autour de Patrick Artus et Christian de Boissieu, sur *La crise financière et ses évolutions*, sur le site www.confrontations.org

(7) Une étude très éclairante sur les progrès récents de la « gouvernance » de l'Union est fournie par C. F. Sabel et J. Zeitlin : *Learning from difference : the new architecture of experimental governance in the European Union*, Center for European studies (2006).

Le retournement démographique tout comme la nature nouvelle de la compétition désignent les nouveaux défis. Le manque de compétences et de qualifications est criant : l'Union doit ouvrir et rénover les systèmes éducatifs nationaux, réconcilier école et activité. Elle doit aider ses entreprises et ses collectivités à faire face demain à des recrutements massifs parallèles à des départs massifs. Elle doit faire comprendre que la mobilité est une condition vitale de la réussite pour la recomposition des activités, l'innovation et la productivité, mais qui doit aller de pair avec la sécurisation des parcours personnels, une meilleure qualité du travail, et la solidarité pour l'insertion. La « flexicurité » est donc un sujet central de négociation et de compromis. Mais la M.O.C., qui renvoie la responsabilité aux seuls États membres, n'est pas l'outil à privilégier. Un grand renouveau du dialogue social est nécessaire pour bâtir un marché européen du travail, avec un cadre pour les conventions collectives, des incitations pour que les collectivités publiques et les entreprises nouent des coopérations afin de développer les compétences et les mobilités transfrontières. Il ne s'agit pas de viser seulement l'excellence des plus qualifiés : la qualification des non qualifiés est aussi nécessaire pour combattre la pauvreté et encourager l'innovation.

La dimension extérieure du défi intérieur est de plus en plus visible : comment articuler l'immigration et le marché du travail ? Nous sommes tous en échec aujourd'hui face au double défi de l'intégration des immigrés et du co-développement avec les pays d'origine. Et quand nous misons sur l'attractivité de notre espace, qui peut penser que nous nous en sortirons en prélevant les ressources humaines d'autrui ?

Les défis économique et culturel sont également imbriqués. D'une part, l'Europe devra assumer sa propre identité (langues, histoires, civilisation, économie), créer l'esprit européen en suscitant la mise en réseau des écoles et des universités, les échanges systématiques de maîtres et d'élèves ; d'autre part, l'interculturalité l'oblige à s'ouvrir et se remettre en question. Exigence de mutation pour l'éducation mais aussi pour la gestion des ressources humaines dans les entreprises.

Travailler et s'éduquer en Europe sera moins le fruit d'une législation que d'une mobilisation des acteurs dans les entreprises et sur les territoires, qui noueront des coopérations par-delà les frontières en cogérant des ressources mutualisées.

④ *Repenser le modèle de marché pour achever le grand marché*

Le cœur de la Stratégie de Lisbonne, c'est l'achèvement du marché intérieur. La Commission a raison de considérer plus que jamais cet objectif comme central. Les dirigeants des États devront réitérer leur engagement de la façon la plus claire. Mais l'achèvement du marché unique se heurte à de grosses difficultés ; l'intégration est ralentie ; et la mondialisation change les données. Jusqu'ici, l'Union a conçu la fabrication de son marché essentiellement comme un problème technique, dont le levier est l'ouverture des marchés nationaux à la concurrence. Cette conception est beaucoup trop frustrante et il est temps de s'interroger sur le modèle de marché dont nous avons besoin.

Il faut traiter les réseaux comme des biens publics, qui concourent à la sécurité d'approvisionnement et au développement durable de chaque pays membre

Certes, les États nations font de la résistance à la libéralisation, mais cela ne repose pas seulement sur la défense de rentes de situation et d'intérêts corporatistes. Des choix collectifs sont en jeu : protection des consommateurs, accessibilité des services d'intérêt général, droit du travail et de la sécurité sociale. Il faudra partager de tels choix, ce qui ne veut pas dire tout harmoniser mais au moins traiter les échanges transfrontières sous l'angle de l'intérêt général, et pas seulement de la compétition.

D'autre part, les responsabilités sociales et environnementales des entreprises ouvrent des opportunités mais engendrent aussi des coûts, alors que le marché intérieur est profondément « impacté » par la mondialisation⁽⁸⁾.

(8) La Commission consulte sur *The external dimension of the single market review*, document qui accompagne « A single market for the 21st Century Europe » (COM 2007).

Les critères de la politique de concurrence sont donc appelés à bouger et surtout elle devra être complétée par des politiques de régulation (*ex ante*) avec des incitations publiques visant à assurer la réalisation d'objectifs qui peuvent être contradictoires (social, environnement, compétition).

Ainsi la nécessité d'investir massivement dans les infrastructures d'intérêt européen est déjà évidente pour l'énergie et les transports. Or l'actuelle politique de concurrence est mal adaptée à ces secteurs de rendements croissants et de concurrence oligopolistique. La désintégration des « champions nationaux » n'est pas le sésame pour de nouveaux investissements. Ceux-ci nécessitent une régulation stable sécurisant le long terme pour les flux et les réseaux transfrontières. Il faut traiter les réseaux comme des biens publics, qui concourent à la sécurité d'approvisionnement et au développement durable de chaque pays membre. Un autre problème non résolu est celui de l'efficacité du marché pour l'innovation. Actuellement la segmentation des espaces nationaux de recherche perdure, la formation des compétences reste un trou noir, le lien entre recherche-formation et production, le financement, ne sont pas envisagés à l'échelle communautaire. La création d'agglomérations, de plates-formes technologiques, de chaînes de financement à tous les stades du processus d'innovation, est donc une priorité pour la Communauté.

Enfin les entreprises européennes ne prennent pas assez appui sur le marché intérieur. Le partage des coûts des responsabilités sociales et environnementales, les aides d'État pour les partenariats public-privé, la fiscalité incitative (par exemple, une taxe carbone et l'assiette de l'impôt sur les bénéficiaires) doivent être traités dans le cadre communautaire. Les grandes entreprises ont souvent choisi des stratégies de développement axées sur les autres régions du monde, et minorent les investissements immatériels et matériels sur le continent européen. Elles ont pris appui sur « leur » État-nation d'origine qui, partout, privilégie ses champions. On ne peut dépasser cette logique des champions nationaux sans des principes communs pour la définition, le soutien et la gouvernance des entreprises européennes. Et l'Union devra mieux faire richesse de la diversité de ses entreprises, en particulier des PME et des acteurs de l'économie sociale et du développement local et régional.

Si les marchés financiers s'intègrent en Europe, la fragmentation des espaces nationaux pour les services financiers perdure, ce qui est une des raisons de l'échec de la transformation des épargnes et liquidités en investissements. Les marchés financiers et leurs innovations servent surtout de levier pour la croissance financière. Or, nous allons vers une grande restructuration du capitalisme mondial, avec la montée des pays émergents dotés de fonds souverains considérables. Pour ne pas dériver vers un capitalisme patrimonial éclaté dont les centres de décision seront extérieurs, l'Union doit maîtriser son espace financier. La consolidation bancaire ne produira pas spontanément cette maîtrise. Il faut non seulement un cadre de régulation financière plus efficace mais aussi et surtout créer des fonds d'investissement et des fonds de pension européens.

Il faut non seulement un cadre de régulation financière plus efficace mais aussi et surtout créer des fonds d'investissement et des fonds de pension européens

⑤ *Doter l'Union de politiques industrielles et d'une politique macroéconomique*

La soutenabilité incertaine des positions industrielles de l'Europe dans les nouvelles restructurations de l'économie mondiale et les difficultés de sa stratégie offensive dans les domaines de services appellent des réponses. Accélérer l'intégration intra-communautaire sur un marché intérieur plus efficace en est une. Une autre est la mise en place de nouvelles politiques industrielles, particulièrement lorsque des investissements lourds et/ou à long terme sont indispensables et appellent le concours des États. Si la Commission a rouvert le dossier en 2003, on est encore très loin de réalisations effectives, et les intérêts industriels tels qu'ils sont vus par chaque État-nation divergent sensiblement.

Par exemple, on cherche une politique commune pour l'énergie⁽⁹⁾, mais essentiellement par le biais de la politique de concurrence, alors qu'il faut promouvoir un mix énergétique européen pour le choix des

(9) *Les clés d'une Communauté européenne de l'énergie*, Philippe Herzog, supplément dans *Confrontations Europe la Revue* n° 80, oct.-déc. 2007. L'association prépare un colloque à Paris les 27 et 28 mars 2008 « *La renaissance du nucléaire, un enjeu pour la Communauté européenne* », en partenariat avec le C.E.R.E.S et les Entretiens européens.

Les « nouvelles politiques industrielles » reposeront sur la complémentarité des engagements publics et privés et leurs coopérations. Mais elles nécessitent une architecture et une politique macrofinancières adéquates

sources, et en particulier accepter la place nécessaire du nucléaire ; réguler les infrastructures communes ; développer les investissements pour assurer la sécurité d'approvisionnement ; s'accorder sur une politique extérieure.

De façon générale, élaborer des choix de société communs peut nous donner la force de nous réunir autour de nouvelles politiques industrielles. Au-delà de l'énergie et des transports - au cœur de la lutte contre le changement climatique - la santé, la défense, l'espace, l'alimentation, la création immatérielle (où l'avance américaine est écrasante) sont des domaines d'intérêt commun.

Les « nouvelles politiques industrielles » reposeront sur la complémentarité des engagements publics et privés et leurs coopérations. Mais elles nécessitent une architecture et une politique macrofinancières adéquates. L'Union doit être capable de promouvoir des investissements à long terme, de se doter d'une capacité d'action conjoncturelle et de renforcer sa cohésion sociale et territoriale⁽¹⁰⁾. En cas de chute de croissance, des outils financiers et de crédit doivent être mobilisés, en particulier pour les pays membres en retard de développement et pour les PME. On affaiblit sinon le potentiel de croissance ultérieur.

La réhabilitation et le développement du budget européen sont donc impératifs. L'Union a besoin d'un *policy-mix* (budgétaire et monétaire). La Banque centrale européenne fait souvent l'objet de critiques déplacées, mais sa vision des conditions de la croissance est unilatérale. Elle doit avoir un interlocuteur politique. Les problèmes de l'organisation politique de la zone euro ne pourront plus être éludés longtemps. Ainsi il est urgent de bâtir une politique monétaire externe. Que se passera-t-il si le dollar continue de chuter et si l'euro devient une monnaie de réserve dans la nouvelle configuration monétaire mondiale multipolaire qui commence à émerger ?

⑥ *Élaborer une politique économique extérieure*

En France, nombreux sont ceux qui demandent à l'Union de faire le choix de la puissance. Or, comme le souligne l'Institut Bruegel⁽¹¹⁾, l'Union est une « puissance fragmentée » souvent trop passive dans la mondialisation. La puissance - mieux vaudrait dire la force capable de dénouer les conflits, de réunir des peuples, de bâtir une mondialisation pacifique - ne se décrète pas. Le Traité de Lisbonne crée de nouveaux outils pour une politique extérieure, encore faut-il une volonté politique et une vision claire pour s'en servir. La Commission interroge sur l'intérêt européen. Ce problème est plus important que celui des « frontières » de l'Union, ou plus exactement il l'englobe, car les nouveaux élargissements devront être considérés sous l'angle de l'intérêt stratégique autant que de la réconciliation des peuples⁽¹²⁾.

Définir l'intérêt européen, c'est répondre à deux questions : l'espace intérieur est-il à même de faire face aux impacts de la compétition extérieure ? Et l'Union est-elle apte à ne pas seulement subir mais aussi à structurer la mondialisation ? On peut mesurer la difficulté du problème à partir de deux cas concrets actuels de trouble et de dissensus. Pour utiliser des instruments de défense commerciale, il faut se recommander de « l'intérêt communautaire ». Mais quel est-il ? Celui du producteur ou du consommateur ? Et si la filiale

d'une multinationale européenne en Chine bénéficie là-bas de parités monétaires qui lui permettent de doper l'exportation à bas prix, faut-il renoncer à recourir aux instruments de défense communautaire ? Autre exemple : la désintégration des champions nationaux de l'énergie voulue par la Commission avec sa proposition d'*unbundling*, pourrait faciliter la prise de

L'espace intérieur est-il à même de faire face aux impacts de la compétition extérieure ? Et l'Union est-elle apte à ne pas seulement subir mais aussi à structurer la mondialisation ?

(10) Il y a à ce sujet un large accord des économistes français (cf. le rapport Aghion, Cohen, Pisani-Ferry, *Politique économique et croissance en Europe*, CAE n° 59) ; leurs travaux gagneront à être discutés dans l'espace communautaire.

(11) *Fragmented power: Europe and the Global economy*, ed. André Sapir, Bruegel Books 2007. Lire l'article de Violaine Hacker dans le n° 81 de *Confrontations Europe La Revue*.

(12) À cet égard, l'adhésion des Balkans occidentaux est une priorité à ne plus différer, et ne pas négocier positivement l'intégration de la Turquie à l'Union pourrait être une lourde erreur.

contrôle de nos réseaux et opérateurs par Gazprom et par des fonds souverains extérieurs. La Commission dit qu'elle s'y opposera si la Russie n'accepte pas un « principe de réciprocité ». Espère-t-elle obliger l'État russe à désintégrer Gazprom ? Sa défense n'est-elle pas un tigre de papier ?

La Stratégie de Lisbonne a été conçue à la charnière des années 1990/2000. À l'époque, l'Union se pensait « protégée » par son socle, le marché intérieur, et par son rôle de leadership pour les règles de droit. Manifestement ce n'est plus le cas. Elle ne parvient pas à approfondir son marché intérieur et elle est en échec dans sa politique commerciale (elle a déjà considérablement reculé dans la négociation du cycle de Doha, où elle voulait au départ articuler libéralisation, règles sociales et environnementales, commerce et développement). Dans cette situation, il faut faire évoluer les demandes françaises de « préférence communautaire » et de « réciprocité ». Ces outils, dont on espère une « protection non protectionniste », pourraient prendre place dans une approche plus offensive de l'intérêt européen.

Tout d'abord, il faut s'occuper de notre espace intérieur : la meilleure « protection », c'est l'accélération de l'intégration communautaire. Cela appelle un progrès dans les processus de libéralisation - amélioration du cadre législatif, mise en œuvre de régulations et d'incitations publiques, lancement de politiques publiques... Sinon la fragmentation de l'Union, source de désunion, va s'aggraver. Pour revenir aux deux cas précités de trouble et de dissensus, utiliser des instruments de défense commerciale nécessite de définir l'intérêt industriel et ce qu'est une « entreprise européenne ». Et face aux fonds souverains, il est vain d'invoquer la réciprocité : elle n'existe pas en interne en cas d'OPA, et beaucoup de firmes européennes souhaitent faire appel à ces fonds pour se recapitaliser. La meilleure politique serait de doter l'Union de fonds européens dédiés au développement de l'espace intérieur.

Ensuite, il faut développer notre action extérieure pour faire de l'Europe un moteur des structurations de la globalisation. L'Union a choisi une ligne d'action qu'il faut impérativement continuer : elle prône la formation d'un espace multilatéral mondial où l'on partage les mêmes règles essentielles. Elle se met en pointe dans la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement, elle cherche de nouvelles voies pour mettre en œuvre des normes sociales.

Cela étant, si l'Union a connu un réel succès dans l'exportation de ses propres règles, la situation change. Ses intérêts en la matière ne coïncident pas avec ceux des pays en retard de développement et les préférences collectives des différentes régions du monde sont hétérogènes.

⑦ *Projeter nos règles ou bâtir des régulations d'intérêt mutuel ?*

Un cadre multilatéral ne pourra être bâti que sur une base d'intérêt mutuel. Dans cette perspective, il ne faut pas lâcher la notion de préférence communautaire, mais la faire évoluer pour l'inscrire dans l'action mondiale en faveur de règles et de conventions mutuellement acceptables, au nom de la défense de l'environnement, la santé publique, la responsabilité sociale et la sécurité. C'est sous cet angle que le principe de réciprocité prendra vigueur, car s'il reste conçu simplement comme une réciprocité pour l'accès aux marchés, il ignore la diversité des niveaux de développement et des choix collectifs, et il sous-estime les besoins de solidarité (comme on le voit dans le cas des accords de partenariat économique avec l'Afrique).

Les investissements directs et les opérations financières à l'étranger ont pris une importance fondamentale et sont le règne des rapports de forces. Les partenariats d'intérêt mutuel et les transferts technologiques se bâtissent de façon très inégale. Les échecs des tentatives d'Accord multilatéral pour l'investissement et de négociation de l'investissement à l'OMC ne doivent pas dissuader l'Union de relancer le défi. Emprunter les seules voies bilatérales sans action multilatérale au FMI et à la Banque mondiale ne serait pas cohérent avec la vocation et l'intérêt de l'Europe. Mais l'obstacle majeur tient à notre propre comportement. Plusieurs États-membres occupent des places dirigeantes dans ces structures au détriment des pays émergents. Une représentation unique de l'Europe ouvrirait la porte à ceux-ci, ce qui donnerait une nouvelle légitimité à ces institutions et obligerait chacun à travailler à des règles mieux partagées.

L'agenda multilatéral et les agendas régionaux de l'Union sont complémentaires. Des partenariats fructueux entre régions doivent pouvoir imbriquer sécurité et économie, règles et politiques.

Il faut faire évoluer la notion de préférence communautaire pour l'inscrire dans l'action mondiale en faveur de règles et de conventions mutuellement acceptables.

Nous oublions que la Russie est en Europe et que l'Union n'est pas toute l'Europe à elle seule. Avec la Russie, la coopération industrielle et énergétique est en dessous du seuil minimum.

Comment différencier et approfondir la politique de voisinage ? Des initiatives bienvenues sont annoncées : l'Union méditerranéenne, l'Union des pays de la Mer Noire. Elles sont susceptibles de développer la coopération sur des projets ciblés impliquant plusieurs pays membres directement intéressés, avec le soutien de la Communauté.

Avant 1994, l'Union n'avait pas de politique propre avec les pays d'Asie. Des partenariats stratégiques sont recherchés, mais nous sommes encore loin d'une stratégie asiatique de l'Europe. Chaque grand État membre se rue sur ce continent et tente d'élargir son influence, tandis que l'Asie n'accorde aucun rôle important à l'Union dans le domaine de la sécurité. Avec les États-Unis, la coopération transatlantique est indispensable, et l'Union entreprend de faire respecter sa différence et son autonomie, notamment face aux enjeux financiers et sécuritaires.

L'Europe croit pouvoir « projeter » ses propres règles parce qu'elle est économiquement forte, alors qu'elle est en recul comme puissance dans un monde multipolaire. Elle va devoir compter avec des pays dont les valeurs et les cultures ne lui sont pas inférieures. Plutôt que sur la protection, elle doit miser sur l'ouverture économique et sur l'interaction des cultures, en multipliant les échanges entre sociétés civiles. Il ne s'agit pas d'un « dialogue des cultures » en soi, mais d'une « inclusion culturelle transnationale »⁽¹³⁾, ce qui n'est rien moins qu'un défi révolutionnaire pour nos mentalités.

⑧ *Différencier les objectifs pour faire de la diversité une richesse*

La coordination entre États membres voulue par la Stratégie de Lisbonne n'a pas produit la coopération espérée. On ne doit pas faire l'économie de processus où s'expriment les différences d'intérêt et où l'on se réunit sur des réalisations concrètes.

Dans la refondation que nous envisageons, chaque pays pourrait définir trois ou quatre objectifs prioritaires pour lui, traduisant la coopération qu'il attend de l'Union en fonction de ses besoins, et/ou

ce qu'il veut apporter d'essentiel dans la corbeille de l'Union⁽¹⁴⁾. Par exemple, en Bulgarie, l'objectif de 3 % de dépenses en recherche/PIB n'a pas de sens (ce ratio est à 0,5 %), en revanche, ce pays demande une coopération pour sortir son système éducatif d'un état désastreux. Tous les pays d'Europe Centrale et Orientale manquent de capacités de production énergétique, leurs réseaux

sont vétustes, et leur insécurité d'approvisionnement est grave : il faut des objectifs et des coopérations spécifiques pour résoudre ces problèmes.

La France a besoin d'une Europe plus intégrée pour consolider son industrie et développer ses régions. Pour cela elle doit mieux définir ses objectifs et les inscrire dans l'espace du marché intérieur, en cessant de le dénigrer, afin de susciter les coopérations qui lui manquent encore trop souvent aujourd'hui. Il y a besoin d'une Europe sur mesure et d'une Europe solidaire. Ceci est plus facile à dire qu'à faire, d'autant que les règles actuelles du marché unique visent essentiellement un terrain de jeux équitable pour la concurrence, alors que les outils nécessaires au développement des coopérations d'intérêt mutuel sont en jachère.

Parallèlement, l'Union devra mieux définir les objectifs dont la réalisation lui incombe. La Commission impute beaucoup aux États, souvent à bon droit, les défaillances de la Stratégie de Lisbonne, mais a-t-elle bien joué son rôle d'impulsion ? Les plans nationaux de réforme existent, mais la valeur ajoutée du programme d'action communautaire est d'autant moins évidente qu'il apparaît largement comme un catalogue d'actes législatifs et de recommandations. L'Union devra énoncer des objectifs qui lui soient propres et les inscrire dans un agenda visible par tous. Un nouvel Acte unique bâti sur la conjugaison d'objectifs nationaux spécifiques et d'objectifs communautaires renforcera la solidarité et stimulera la dynamique de l'Union.

(13) Cf. les études réunies dans *Asia : changing the world*, Verlag Bertelsmann Stiftung, 2007.

(14) Jérôme Vignon, qui a animé la tentative de rénovation de la gouvernance sous la Commission Prodi, a préconisé cette différenciation lors d'une séance du séminaire de Confrontations Europe sur « L'intérêt européen » (30/10/2007). Voir plus loin dans ce document la présentation du séminaire.

⑨ *Relancer et rénover la méthode communautaire*

La « méthode Delors » a été une innovation politique utilisée pour l'Acte Unique de 1986 et pour l'Union économique et monétaire. Dans les deux cas, elle a mobilisé les sociétés autant que les institutions, défini un agenda avec des objectifs et des moyens précis. Cette méthode, communautaire et démocratique, n'a pas été empruntée pour la Stratégie de Lisbonne. Il n'est donc pas étonnant que celle-ci penche vers la méthode intergouvernementale et s'enlise dans un face à face entre institutions. L'Acte unique que nous souhaitons sera un plan d'action politique empruntant la méthode communautaire, mais sans nouveau Traité. Après celui de Lisbonne, le cadre institutionnel est appelé à durer un certain temps. Il serait très dangereux de vouloir forcer l'histoire et de tenter une nouvelle aventure constitutionnelle à court et moyen terme. Dangereux aussi de vouloir institutionnaliser un « noyau dur » d'États « voulant aller de l'avant ». Si une dérive europhobe se produit dans tel ou tel pays, il y aura une crise politique dont on ne pourra sortir qu'en tendant la main à des peuples avec qui notre histoire est indéfectiblement liée.

S'il n'est pas question de recommencer une bataille des compétences, et si les Traités offrent une réelle souplesse, nous ne saurions cacher que promouvoir des politiques publiques soulève des problèmes qu'on ne peut pas contourner. Deux voies sont concevables : celle d'un nouveau projet fédérateur, qui légitimerait un nouvel équilibre marché/politiques publiques, compétition/solidarité ; et celle des « coopérations renforcées ». Il faut tenter de combiner ces deux voies. Notre nouvel Acte unique ne se conçoit pas sans coopérations : au contraire son but est de les multiplier. Et à l'inverse des tentatives de coopérations sans projet fédérateur risqueraient de susciter des conflits constants⁽¹⁵⁾.

Pour légitimer une démarche d'Acte unique, réunir une Convention ne suffit pas. La méthode doit être participative et emprunter un espace public interactif entre nations et Communauté. Pour la mise en œuvre, nous visons à dépasser la méthode ouverte de coordination par des objectifs-pays ; des objectifs communautaires ; des projets communs transfrontières d'acteurs de la société civile et des collectivités territoriales suscitant des coopérations multiples.

Les « coopérations renforcées » sont si étroitement encadrées par les Traités, que les coopérations effectives ont lieu hors des Traités ! Une clé de la nouvelle gouvernance sera d'épauler les porteurs et partenaires de projets transfrontaliers, inter-territoriaux, inter-entreprises, mixtes... L'euro et l'accord de Schengen ont été des coopérations renforcées institutionnalisées, l'Union méditerranéenne s'annonce comme une coopération renforcée non institutionnalisée, d'autres formes sont possibles dont l'Union a impérativement besoin. De même qu'il différenciera les objectifs, le nouvel agenda européen différenciera les échelles de temps, et des corrections de parcours seront facilitées.

La réforme du budget européen sera un test de solidarité essentiel. Il faut le doter de ressources propres. Les ressources actuelles proviennent des États, ce qui nourrit leur exigence d'un soi-disant « juste retour », qui est la négation de l'esprit de solidarité. La réforme budgétaire ne peut réussir que si l'on se mobilise pour définir l'intérêt européen, source de légitimation des politiques publiques.

Notre nouvel Acte unique ne se conçoit pas sans coopérations : au contraire, son but est de les multiplier. Et à l'inverse, des tentatives de coopérations sans projet fédérateur risqueraient de susciter des conflits constants

⑩ *Former des acteurs européens*

La capacité politique d'une telle refondation repose sur un développement de la méthode communautaire faisant appel à la formation d'acteurs européens. Les institutions ne pourront jamais à elles seules innover et coopérer. Les entreprises, les investisseurs, les collectivités, les services publics, les syndicats... doivent être sollicités, se remettre en cause, s'impliquer. La « gouvernance » de l'Union doit d'autant plus progresser que la complexité grandit et que les citoyens se sentent hors jeu. Les dirigeants des États et de l'Union doivent donner l'exemple en s'astreignant à respecter un mandat et des objectifs. Nous n'opposons pas les élites et les sociétés civiles, nous nous efforçons au contraire de les réunir. La réussite naîtra d'une nouvelle éthique de coresponsabilité.

Philippe Herzog (janvier 2008)

(15) Une étude de la Fondation pour l'Innovation Politique ouvre des pistes intéressantes pour une flexibilité de l'intégration. F. Allemand, M. Wohlgemuth, C. Brandi, *Faire l'Union à 27 : tenter de nouvelles méthodes ?* (septembre 2007).

Conférences à Bruxelles

30 octobre 2007

• *Faut-il, peut-on renouveler la Stratégie de Lisbonne ?*

Avec **Jérôme Vignon**

18 décembre 2007

• *La politique de concurrence : pertinence de son modèle, comparaisons avec les autres régions, évolutions souhaitables.*

Avec **Olivier Guersent**

23 janvier 2008

• *Besoins, architecture, montage et financements des infrastructures d'intérêt général européen.*

Avec **Benoit Le Bret**

26 février 2008

• *Changement climatique et normes environnementales : comment concevoir les politiques industrielles dans une perspective de développement durable.*

Avec **Nicolas Thery**

8 avril 2008

• *La politique commerciale en quête de nouvelles options.*

Avec **Gaspar Frontini**

Avril 2008

• *Régulation des investissements internationaux et transferts de technologie.*

Mai 2008

• *Régulation financière : vers un nouvel agenda européen (marché intérieur, coopérations transatlantiques, agendas bilatéraux et multilatéral).*

Juin 2008

• *Vers une politique européenne de développement des compétences humaines pour l'innovation.*

Pour vous inscrire à Bruxelles, contactez

Ursula Serafin

userafin@confrontations.org

ou 00 32 (0) 2 506 88 61

L'intérêt Quelles sont nos pr

Séminaire de Confrontat

Préparation d'un colloque interna

Objectifs

L'Europe est immergée dans la mondialisation qui nous façonne (l'extérieur est intérieur), et nos choix intérieurs ont un impact sur le reste du monde (l'intérieur est extérieur). Une grande majorité d'Européens souhaite que l'Union soit plus forte et plus active face à ces défis. La Commission a publié un « *vision paper* » qui exprime le besoin d'explorer une nouvelle approche globale. Il est titré : « L'intérêt européen ». Il nous paraît nécessaire que les Européens participent à le définir et se l'approprient. Dans cette perspective, nous souhaitons contribuer à la réflexion et au débat.

Nous nous focalisons sur les défis d'organisation et de régulation des échanges. Le marché intérieur est profondément impacté par la mondialisation, et l'intégration économique n'est pas aussi dynamique qu'il était espéré. Les négociations portant sur les règles du marché mondial se situent dans un contexte où de nouvelles puissances ont émergé avec leurs propres intérêts.

L'Europe a fait le choix de l'ouverture, mais se préoccupe de défendre ses intérêts, et le président Barroso souhaite « une protection non protectionniste ». Il faut clarifier cela, et dans ce but nous souhaitons explorer le concept de « préférences collectives » avancé par Pascal Lamy.

L'Union se bâtit comme un espace de règles fondées sur des valeurs et des intérêts communs. Elle tente de les projeter dans les négociations internationales et elle agit pour un monde où l'on partage des règles, où les conflits sont traités par le droit. Bien entendu la valeur de nos règles peut être contestée et l'on peut ne pas s'accorder avec d'autres régions du monde qui défendent leurs propres préférences. En ce cas nous pouvons être amenés à préserver des « préférences communautaires » soit de façon défensive, soit par voie d'incitations.

Mais l'Europe est-elle seulement un espace de règles qu'on pourrait imposer à un « extérieur » qui n'accepte pas nécessairement la réciprocité ? Ne faut-il pas aussi bâtir plus de politiques communes sur le marché intérieur, et rechercher des accords et contrats à dimensions politiques avec l'extérieur ?

Prospective et questions stratégiques

• L'Europe dans la globalisation en 2020 : quelles tendances ?

Quand la Stratégie de Lisbonne a été lancée en l'an 2000, beaucoup des développements de la mondialisation n'avaient pas été anticipés. Cette stratégie a été relancée et ajustée en 2005. L'évaluation des résultats et la redéfinition de la Stratégie auront lieu le moment venu. Mais auparavant, la prospective des années 2010-2020 et au-delà est nécessaire.

Nous demanderons aux économistes de présenter leurs travaux. Alors que les déséquilibres actuels interrogent sur la soutenabilité du type de croissance mondiale, quelles nouvelles configurations épargne-investissement envisager ? Quelles sont les implications des impacts globaux et régionaux du changement climatique avéré sur notre stratégie de développement économique ? Quelles nouvelles structurations de la division internationale du travail et quelles options pour que l'Europe trouve une place correspondant à ses intérêts, en particulier industriels ? Face aux mutations démographiques, comment doit-elle concevoir ses politiques de développement du capital humain et d'immigration ?

• La meilleure protection n'est-elle pas une intégration économique plus dynamique ?

Nous souhaitons faire discuter ce qu'avancent certains économistes : l'intégration intracommunautaire progresse, mais relativement moins vite que dans le passé alors que dans d'autres parties du monde, des puissances plus intégrées impulsent des associations régionales.

européen

férences collectives ?

ions Europe (2007-2008)

tionnal à Bruxelles (octobre 2008)

Sachant que la fabrication du marché intérieur et son attractivité fondent le socle de la stratégie de l'Union, où sont les faiblesses, notamment en regard de l'insuffisance des investissements et des infrastructures communes : hétérogénéité des préférences nationales mais aussi qualité du modèle de marché ?

Il faut partager des règles, mais aussi des actes. Un des gros handicaps n'est-il pas la grande difficulté de formation d'acteurs européens, de coopérations et réseaux européens et de politiques communes sur des projets d'intérêt général ?

• Comment promouvoir nos préférences collectives dans la mondialisation ?

L'Union est « une puissance fragmentée » dans la mondialisation, analysent les économistes réunis par l'institut Bruegel, et contrairement aux idées reçues, elle n'est pas toujours « le faiseur de règles » dans l'économie mondiale. La réduction du champ et peut-être l'échec de la négociation de Doha dont elle a été la championne en attestent. Un problème récurrent est bien sûr son hétérogénéité interne, d'où découle souvent une non-capacité de politique économique extérieure cohérente. Mais la diversité interne doit être une force, ce qui exige de construire une solidarité à dimension politique. C'est d'autant plus nécessaire que la mondialisation se structure, notamment en puissances et régions, et que l'intérêt de l'Europe exige de consolider sa stratégie face à cette structuration.

Le débat récent sur les instruments de défense commerciale montre l'ampleur des divergences sur la notion d'intérêt communautaire. Il faut l'approfondir et susciter une redéfinition des « intérêts offensifs et défensifs » de l'Union, puis examiner la façon dont on les porte dans les négociations internationales tant multilatérales que régionales.

Structuration de l'Europe par la mondialisation et défense des intérêts européens

• **Agriculture.** L'absence d'un vrai grand marché intérieur n'est-elle pas un handicap ? C'est-à-dire un marché avec des normes et un contrôle visant une cohérence alimentation-santé publique-environnement-production. Comment faire évoluer la préférence communautaire actuelle vers la défense/promotion de ces choix dans les négociations commerciales ?

• **Industrie** (en tenant compte de l'imbrication InduServices). Le positionnement de l'Europe dans la compétition mondiale est-il soutenable ? Les critères actuels de politique industrielle européenne (en particulier dans l'approche transversale sectorielle) ne devront-ils pas évoluer ? N'y a-t-il pas besoin de projets structurants et d'outils nouveaux (notamment en PPP) pour les réaliser (cf. les difficultés de Galileo) ?

Les responsabilités sociales et environnementales ont un coût, et les déséquilibres monétaires faussent la compétition : que doit faire l'Union ? Comment justifier des barrières non tarifaires ?

• **Énergie.** L'Union entreprend une politique énergétique pour répondre à trois défis : la réduction des émissions de CO₂, la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité. Elle ne pourra y parvenir qu'en réunissant ses membres pour la solution de trois problèmes : la complémentarité des choix des sources (nucléaire inclus), la régulation (l'Union ne sait pas aujourd'hui traiter les situations de monopoles naturels et d'oligopoles), les interconnexions et la politique énergétique extérieure.

• **Compétences pour l'innovation.** La stratégie de l'Union pour l'économie de la connaissance rencontre beaucoup d'obstacles. Le manque de compétences humaines pour l'innovation est flagrant. Il ne pourra pas être comblé sans une intense mobilité internationale pour la formation et la qualification. La constitution de pôles >>>

Conférences à Paris

12 décembre 2007

• *Gouvernance mondiale et régulation sociale.*
Avec **Jean-François Trogrlic**

31 janvier 2008

• *Prospective macrofinancière globale et stratégie de l'Union : politique épargne/investissement, structure et régulation de l'espace financier.*
Avec **Michel Aglietta**

4 février 2008

• *Prospective de la division internationale du travail, pénétration du marché intérieur et soutenabilité des spécialisations européennes, vers une redéfinition de la stratégie de compétitivité.*
Avec **Lionel Fontagné**

Mars 2008

• *Comment définir l'intérêt commun pour l'industrie européenne et comment le défendre et le promouvoir dans la compétition mondiale ?*
Avec **Emmanuelle Butaud-Stubbs**

Avril 2008

• *Devenir de la PAC et de la préférence communautaire.*

Mai 2008

• *L'après-Kyoto et les choix de la politique énergétique extérieure.*

Juin 2008

• *Perspectives démographiques et politiques de mobilités et de migrations pour l'Union.*

Pour vous inscrire à Paris, contactez

Violaine Hacker

vhacker@confrontations.org

ou 00 33 (0) 1 43 17 32 87

»» d'excellence ouverts, et de façon générale la mise en réseau des établissements, n'appellent-elles pas une impulsion communautaire ? Comment lever les obstacles à la mobilité intra-européenne et à l'accueil de ressortissants non européens ?

• **Régulation financière.** L'Union a réalisé un premier plan d'action pour l'intégration de ses marchés financiers et, à l'initiative d'Angela Merkel, elle développe sa coopération avec les États-Unis pour la régulation. Deux types d'interrogation s'expriment : d'une part, la fragmentation de l'Europe pour les services financiers perdure et constitue un handicap ; d'autre part, la nature de la régulation n'est pas sans défauts comme en témoignent les turbulences actuelles. En outre l'émergence de nouvelles puissances financières lance un nouveau défi. Ne faut-il pas accélérer l'intégration européenne dans la banque, l'assurance, les fonds de gestion ? Et quelle doit être la doctrine de l'Union dans la coopération transatlantique et internationale en matière de régulation ?

Structuration de la mondialisation par une Europe unie sur des préférences collectives

L'Europe choisit l'ouverture et les libertés de circulation : c'est le bon choix. Mais dans un monde où les fondements des règles ne sont pas mesurés et où les rapports de puissances sont bien réels, il est nécessaire aussi d'explorer une « protection sans protectionnisme » selon les mots du président Barroso.

Les préférences communautaires sont en érosion et le concept fait problème. Il faut l'examiner sans tabou et se demander où et comment il peut être légitime de les préserver en les faisant évoluer (agriculture...).

L'approche privilégiée par l'Union est la consolidation des règles multilatérales. Elle tente de projeter ses propres règles. Mais sommes-nous toujours au clair sur celles-ci (cf. les événements financiers actuels) ? Que vaut la notion de réciprocité souvent invoquée ? S'agit-il simplement de l'accès réciproque aux marchés ? S'agit-il de plus que cela, comme c'est nécessaire par exemple pour l'environnement et pour l'articulation commerce - développement - lutte contre la pauvreté ? Si des États non européens refusent de partager des règles et si les préférences sont clairement non réciproques, comment néanmoins concevoir des accords d'intérêt mutuel ?

À l'évidence on ne peut définir l'intérêt européen seulement par des règles, quand des politiques sont en jeu. Ainsi, la sécurité, y compris la sécurité d'approvisionnement, implique l'exercice de souverainetés d'États. L'Union est-elle capable de partager ces souverainetés en son sein afin d'agir unie ? L'articulation de la politique commerciale à la P.E.S.C. est souvent nécessaire. Ceci conduit l'Union à s'interroger, par exemple, sur la définition de secteurs et de partenariats stratégiques.

• **Politique commerciale multilatérale.** Le mandat de l'Union - libéralisation + règles - n'a pas abouti. Pour autant, c'est la vocation de l'Union que de tenter de multilatéraliser des règles sur des questions d'intérêt mondial avéré.

C'est évidemment le cas de l'environnement. L'Europe est pionnière avec Kyoto. Mais déjà elle doit réfléchir à l'après Kyoto, vers des négociations où les États-Unis et les grandes puissances émergentes seront présentes. Comment va-t-on articuler un Accord multilatéral pour l'environnement (A.M.E.) avec les règles OMC ? Quelle peut être la légitimité d'une taxe carbone ?

De même, on ne peut lâcher l'action pour des règles et conventions concernant le travail et la lutte contre la pauvreté à l'échelle mondiale : quelles sont les nouvelles pistes ?

S'agissant de la propriété intellectuelle, question cruciale pour l'Union européenne, le contentieux est énorme, comment faire ? Peut-on résoudre cette question dans des accords régionaux, en gérant les transferts de technologie de façon plus positive ?

• **Accords régionaux.** Il sera utile d'explorer une typologie. Faut-il encore des accords préférentiels avec l'Afrique (quelle coopération) ? Peut-on envisager des accords régionaux globaux (intégrant commerce et préférences collectives) ? Comment donner à voir le potentiel d'échanges d'un accord UE-Mercosur ? L'Union a-t-elle une relation avec l'ALENA ? Sur quels principes reposent les partenariats stratégiques envisagés avec la Russie d'une part, la Chine d'autre part ?

• **Investissements à l'étranger.** L'Union a souhaité les négocier à l'OMC, mais en vain. Le « principe du traitement national » fait partout problème. La question des fonds souverains qui a surgi a l'immense mérite de souligner notre faiblesse sur nos propres règles (ainsi la doctrine du marché du contrôle ne tient pas), de sorte que le critère de réciprocité est bâti sur du sable. De surcroît, les préférences collectives diffèrent. Il sera passionnant d'explorer les options possibles.

Séminaire Paris/Bruxelles (Janvier 2008)

CONFRONTATIONS



EUROPE

Pour un nouvel Acte unique

227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 43 17 32 83 - Fax : +33 (0)1 45 56 18 86
à Bruxelles : Avenue des Arts, 8 - B-1210 Bruxelles - Tél. : +32 (0)2 506 88 61 - Fax : +32 (0)2 506 88 93
Courriel : confrontations@wanadoo.fr - Internet : www.confrontations.org